

No. 102.—DÉPENSES DES INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS, 1876-77.

Dt.

(Pour détails, voir annexe B.)

Av.

Balance due par les percepteurs le 1 ^{er} juillet 1876.	Reçu du département pour faire face aux dépenses.					Déduction pour fonds de retraite.					Total.		Balance due aux percepteurs, etc., le 30 juin 1877.	Total.				
	Reçu du département pour faire face aux dépenses.		Déduction pour fonds de retraite.			Total.		Dépense autorisée.										
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	Salaires.	Assistance spéciale.	Autres dépenses contingentes.	Honoraires des inspecteurs-mesureurs.			\$	cts.		
.....	62,993	93	243	80	63,237	73	Québec.....	12,900	00	1,858	75	2,346	65	46,132	33	63,237	73
.....	2,152	89	16	04	2,168	93	Montréal et Sorel.....	800	00	418	00	195	92	755	01	2,168	93
.....	2,425	00	2,425	00	Insp.-mesur. à la retraite.....	2,425	00	2,425	00
.....	236	65	236	65	Imprimeur de la reine.....	236	65	236	65
.....	103	45	103	45	Bureau de la papeterie.....	103	45	103	45
.....	67,911	92	259	81	68,171	76	Totaux.....	13,700	00	2,276	75	5,307	67	46,887	34	68,171	76

A. BRUNEL,
Commissaire.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 31 juillet 1877.